



**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS A :**

Bid Receiving/Réception des soumissions  
Procurement & Contracting Services  
73 Leikin Drive  
Visitor Center – Building M1  
Mailstop #15  
Ottawa, ON K1A 0R2  
Attn: Megan McCoy

**SOLICITATION  
AMENDMENT**

**MODIFICATION DE  
L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments: - Commentaries :

<b>Title – Sujet</b> Amélioration des images numérisées d'armes à feu		<b>Date</b> 16 janvier, 2014
<b>Solicitation No. – N° de l'invitation</b> 201403023		<b>Amendment No. – N° de la modification</b> 5
<b>Client Reference No. - No. De Référence du Client</b> S3627		
<b>Solicitation Closes – L'invitation prend fin</b>		
<b>At /à :</b>	2 :00 PM	EST (Eastern Standard Time) HNE (heure normale de l'Est)
<b>On / le :</b>	29 janvier 2014	
<b>F.O.B. – F.A.B</b> Destination	<b>GST – TPS</b>	<b>Duty – Droits</b>
<b>Destination of Goods and Services – Destinations des biens et services</b> See herein		
<b>Instructions</b>		
<b>Address Inquiries to – Adresser toute demande de renseignements à</b> Diane Perkins		
<b>Telephone No. – No. de téléphone</b> (613) 843-5904	<b>Facsimile No. – No. de télécopieur</b> (613) 825-0082	

<b>Delivery Required – Livraison exigée</b> See herein	<b>Delivery Offered – Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name, Address and Representative – Raison sociale, adresse et représentant du fournisseur/de l'entrepreneur:</b>	
<b>Telephone No. – No. de téléphone</b>	<b>Facsimile No. – No. de télécopieur</b>
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) – Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>



Cette modification vise à répondre aux questions reçues au cours de la période d'invitation.

### **QUESTIONS ET RÉPONSES – SERIES 3**

Q1. Nous sommes perplexes quant aux exigences concernant la couleur des bordures et de l'arrière-plan. Les renseignements fournis dans la DOC et les exemples d'images traitées se contredisent ou ajoutent à la confusion.

R1. À la page 19, section 4.5, on peut lire :

« Image 1, armes d'épaule (vue entière seulement) : l'image doit comporter une bordure visible dans la couleur d'arrière-plan précisée et d'une largeur d'au moins 20 pixels. Image 1, armes de poing (vue entière seulement) : l'image doit comporter une bordure visible dans la couleur d'arrière-plan précisée et d'une largeur d'au moins 55 pixels. »

La bordure exigée s'avère nécessaire pour empêcher un recadrage trop serré de l'image et permettre l'insertion d'étiquettes ou de flèches.

Q2. Les paramètres de la couleur d'arrière-plan précisée tout au long de la DCO sont R 227, V 255 et B 240. Les exemples d'images traitées présentent une couleur uniforme dont la composition est R 227, V 255 et B 240 (sans bordure). Si la bordure est de la même couleur que l'arrière-plan, il est impossible de la distinguer, qu'elle ait 20 ou 55 pixels de largeur. Pourriez-vous préciser la zone de remplissage et la couleur à y appliquer? Est-ce la bordure ou l'arrière-plan qui doit présenter la couleur exigée? Est-ce plutôt les deux? Faut-il au contraire remplir la bordure avec une autre couleur dont les valeurs restent à préciser?

R2. En ce qui concerne les vues entières, l'arrière-plan et la bordure sont une seule et même chose. Il faut leur appliquer la couleur dont les valeurs sont précisées ci-haut.

Q3. En outre, au sujet de la bordure exigée, les zones de 20 et de 55 pixels ont-elles trait au seul contour de l'arme ou incluent-elles également la gâchette et les cylindres?

R3. La surface supplémentaire est destinée au contour de l'arme.

Q4. Les soumissionnaires peuvent-ils utiliser d'autres outils que la teinte/saturation, la clarté et l'affinage des images?

R4. Les soumissionnaires doivent faire la preuve qu'ils sont en mesure de respecter les paramètres du projet, tels qu'ils ont été précisés.

Q5. En ce qui a trait à la largeur de bordure minimale de 20 pixels exigée avec les images d'armes d'épaule, nous avons dû ajouter 4 pixels à celle des images fournies avec l'outil de sélection pour obtenir le même résultat. Quelle serait le nombre de pixels à ajouter pour obtenir une bordure d'au moins 55 pixels avec les images d'armes de poing?

R5. Il a fallu décider d'un nombre de pixel global pour empêcher que le fournisseur n'applique un recadrage trop serré aux images. Les étiquettes et les flèches sont ajoutées aux images après leur traitement par infographie.

Q6. Dans le document remis au soumissionnaire, on indique que la couleur de la bordure doit être identique à celle de l'arrière-plan et présenter les valeurs précisées. La seule couleur mentionnée présente les valeurs R 227,



V 255 et B 240, alors que les exemples d'images traitées ont une bordure blanche. Le blanc est-il la couleur demandée ou pouvez-vous préciser cette exigence?

R6. Les termes « bordure » et « arrière-plan » sont interchangeables dans le cas présent. Utilisez la couleur précisée dans le document, soit R 227, V 255 et B 240.